

la baie de Somme libre de sable

la lettre

www.baie-de-somme-libre-de-sable.fr

Désensabler la baie de la Somme

L'idée progresse

Le possible désensablement de la baie de la Somme n'est plus une vue de l'esprit. Les études à son sujet se poursuivent, les connaissances progressent. Une seconde réunion de la commission "chargée de réfléchir à l'éventualité d'extractions massives de granulats marins" au large de l'estuaire a été réunie le 26 septembre 2012 par Christian Manable et Jean-Claude Buisine, présidents du Conseil général de la Somme et du Syndicat mixte baie de Somme, à l'origine de l'étude. Le débat était jusque là tabou. Il est devenu une hypothèse: on en parle sur la place publique, dans des conférences, des articles de presse, des reportages à la radio et à la télévision, sur Internet.

Un premier pas est franchi

Le comblement de l'estuaire de la Somme est un drame humain, écologique, économique, culturel. Contrer ce comblement s'avère un objectif populaire, un enjeu pour l'environnement et le futur, une source probable de richesses et d'emplois.

Que nous ont appris des années de travail et de débats?

On a d'abord perçu l'inquiétude profonde de très nombreuses personnes face au comblement de l'estuaire de la Somme. Ce comblement s'accélère: à l'été 2012, comme déjà en 2011, le chenal maritime est presque à découvert à marée basse devant Saint-Valery. C'est bien de la mort annoncée de l'estuaire de la Somme qu'il s'agit. Ce phénomène va s'accélérer car le fleuve, seul à s'opposer au comblement, perdra encore du débit à cause de la baisse du niveau des nappes phréatiques.

Un enjeu pour la nature

La baie de Somme, mal nommée, n'est pas une baie, pas une échancrure dans une côte, c'est l'estuaire d'un fleuve. Baies et estuaires tendent à être colmatées, mais l'estuaire d'un fleuve a un fonctionnement, des fonctions vitales: il favorise la rencontre des eaux douces et salées, et permet le démarrage de la chaîne alimentaire. L'estuaire de la Somme fut ainsi une nour-

ricerie de bivalves, de crustacés, de poissons plats.

Laisser colmater un estuaire, c'est abandonner un garde-manger. 30 à 40% des espèces de poissons de Manche dépendent des estuaires. La diminution de l'emprise d'un estuaire a des conséquences négatives sur le stock de poissons en mer, a affirmé la sous-commission qui a travaillé sur les écosystèmes.

Le désensablement de l'estuaire de la Somme doit être lu en termes de nourriture pour l'homme.

Un enjeu pour l'économie

Les bancs de sable qui parcourent la Manche étaient attirés vers l'estuaire, mais repoussés par la force du fleuve et l'importance de l'emprise de la marée. L'activité de l'homme a diminué la force du fleuve et l'emprise de la marée, et rompu un équilibre qui a fonctionné pendant des millénaires. Le sable s'est fixé devant l'estuaire, a permis son rehaussement, l'extension des herbues. Même le flot de marée est plus tardif et moins puissant.

Les pertes économiques sont connues: le trafic maritime a disparu à Abbeville, depuis 30 ans, à Saint-Valery, depuis 15 ans; il n'y a plus de pêche embarquée, moins de pêches à pied, plus la moindre nourricerie. La chasse et le tourisme ne disparaîtront-ils pas quand la "baie" ne sera qu'une étendue de sable?

La masse de sable accumulé mène l'estuaire à sa perte.
Peut-elle devenir sa richesse? Peut-on exploiter cette richesse?

Deux sous-commissions ont commencé à répondre à ces questions. Il a été expliqué l'intérêt pour l'estuaire d'être en eau le plus souvent possible, en utilisant tous les moyens existant, comme la chasse du canal maritime, et celle du bassin du Crotoy. Les mécanismes de la réestuarisation du Mont Saint-Michel seront d'utiles exemples.

L'industrie d'extraction des granulats est-elle intéressée par le gisement de sable qui ferme la baie? Pourquoi pas, répondent les carriers, mais il faut connaître

avec précision la nature des sédiments. C'est le coeur du problème car seule une exploitation économique sera justifiée, créant en outre de l'activité et des emplois. Le besoin existe pour les carriers car leurs ressources terrestres diminuent, la demande (7 tonnes par habitant et par an) se maintient, et seul 1,7% des granulats extraits en France provient de la mer.

Un faisceau de présomptions se tisse;
le travail d'études et de recherche doit être poursuivi

La quatrième sous-commission a montré que les (très) nombreuses protections juridiques et réglementaires qui encadrent l'estuaire ne s'opposent pas à des extractions dès lors que ces travaux interviennent pour le maintien ou l'amélioration de l'environnement.

Des impatiences aussi se font sentir. Christian Manable a pourtant rappelé qu'en tout état de cause le dossier sera transféré au futur Parc marin dont l'autorité couvrira le littoral de la Bresle jusqu'aux Caps. Contrer le comblement de l'estuaire de la Somme, ou le laisser progresser, aura des conséquences inévitables sur tout le littoral du Pas de Calais. Il serait inconcevable de ne pas en tenir compte.

Beaucoup rappellent leur attachement affectif à l'estuaire de la Somme. Les beaux écrits de Hugo ou de Colette, la transparence des vitraux de Manessier font de la "baie" de la Somme un patrimoine qu'il nous revient de transmettre aux générations futures.

Les oppositions ne fléchiront pas non plus. Le travail avance. A chacun de le soutenir à sa façon.

Jacques Gravend
journaliste
septembre 2012

Un site pour s'informer et partager:
www.baie-de-somme-libre-de-sable.fr

un autre site pour soutenir une pétition:
<http://www.petitions24.net/signatures/baie-de-somme-libre-de-sable/start/50>

